

CONSEIL DE SURVEILLANCE

PROCES-VERBAL N°2 DU 02 MARS 2013

SAISON 2012/2013

Présents :

Présidente : Aline GEMISE-FAREAU,

Secrétaire : Philippe VENDRAMINI

Membres :

Mesdames : Christine DANCOT, Patricia MAZZOLA, Brigitte GEILER, Virginie MOINEAU

Messieurs : Alain ARIA, Jean-Michel BARRE, Fabrice CHARCHAUDÉ, Albert CHARPENTIER, Didier CHENOUN, Francis DRUENNE, Frédéric DUBOIS, Richard GOUX, , Jean-Louis LARZUL, Claude ROCHE,

Excusés :

Mesdames : Zélie AMARD,

Messieurs : , Alain GRIGUER , Frédéric PASTORELLO

Absent : Frédéric DUBOIS

Assiste : M Alain DE FABRY : secrétaire Général de la fédération (arrivée 12 h30)

La séance est ouverte à 10H par Madame Aline GEMISE-FAREAU

La présidente rappelle l'ordre du jour :

- ✓ Approbation du PV du Conseil de surveillance du 19 janvier 2013
- ✓ Examen des procès- verbaux du conseil d'administration
- ✓ Désignation par le conseil des membres de la CSOEAG
- ✓ Ratification des membres du conseil appelés à siéger auprès des commissions d'appel
- ✓ Informations de la présidente
- ✓ Communications du représentant du conseil d'administration auprès du conseil de surveillance
- ✓ Détermination du rôle du conseil de surveillance et attributions des tâches
- ✓ Points divers

Est remis à chaque membre du conseil la copie du rapport intégral de la cour des comptes et la copie de la convention d'objectif 2012. La convention d'objectif 2013 sera communiquée dès signature.

La présidente rappelle aux membres du conseil l'obligation de confidentialité qu'ils doivent observer sur les informations ou documents non publics dont ils auraient connaissance de par leur fonction.

EXAMEN DES PROCES VERBAUX :

Procès verbal du Conseil de surveillance du 19 janvier 2013 : approuvé

Procès verbal du Conseil d'administration du 12 janvier 2013 : pas de remarques

Procès verbal du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2013 : il est fait remarqué , que seuls certains membres du conseil de surveillance présents auprès des commissions sont identifiés comme tels.

INFORMATIONS DE LA PRESIDENTE

- Les questions ou remarques soumises au conseil d'administration doivent statutairement être communiquées 15 jours à l'avance ;
- Réunion Ministère du 21 janvier 2013

La présidente précise que cette réunion fait suite aux entretiens téléphoniques qu'elle avait eu avec le Ministère, sur les questions se posant sur l'interprétation des règles de parité.

En effet, au cours des échanges, elle avait évoqué la mise en place du conseil de surveillance à la Fédération de Volley-Ball et les interrogations sur le rôle que celui-ci devait avoir.

Le Ministère avait alors proposé une rencontre pour évoquer le sujet, la mise en place de ce type de gouvernance semblant aussi les intéresser.

Madame GEMISE-FAREAU indique qu'elle a informé le Président de la tenue de cette réunion, mais son emploi du temps ne lui permettait pas de se libérer. Elle précise aussi qu'à l'issue du dernier Conseil d'Administration, elle avait d'ailleurs sollicité un entretien avec le Président.

Les choses se sont précipitées et le Ministère a proposé très rapidement un rendez-vous, qu'elle a accepté dans le seul souci de mise en place rapide du Conseil de surveillance.

Elle reconnaît qu'il aurait été sûrement préférable que le Président du Conseil d'administration puisse être aussi présent, mais que le Conseil de Surveillance exerce aussi une mission aux côtés de l'exécutif et qu'il peut aussi avoir sa propre existence.

Se sont rendus à cette réunion :

Aline GEMISE-FAREAU, Richard GOUX, Philippe VENDRAMINI

En tout début de réunion la Directrice Adjointe des Sports a précisé que ce rendez vous était exceptionnel **car l'interlocuteur privilégié du ministère est le C.A.**, mais qu'ils sont très intéressés et attentif à la mise en place du C.S. et suivre son rôle au sein de la Fédération.

En effet ce type de gouvernance est nouveau puisque seule la Fédération de Football fonctionne ainsi.

La Fédération de cyclisme devant aussi voter en ce sens ce week-end. Le Ministère nous a conseillé de nous rapprocher d'eux.

Ils nous ont aussi conseillé de contacter David LAPPARTIENT qui a écrit un rapport sur la gouvernance pour le CNOSF. Un contact est en cours, via André LECLERCQ, pour organiser une rencontre.

Outre la Présidente et le Secrétaire, Didier CHENOUN et Claude ROCHE sont intéressés par ce sujet et souhaitent participer aux rencontres.

Une rencontre avec les deux autres Fédérations pourrait aussi être envisagée.

Par rapport à nos statuts les représentants du Ministère ont insisté sur le rôle que le conseil devait avoir sur le suivi du projet fédéral et sur le contrôle des finances. Ils ont aussi bien sur souligné le rôle statutaire du Conseil pour favoriser le dialogue entre les acteurs du Volley Ball.

Le Ministère nous a enfin conseillé de centrer notre action sur deux sujets prioritaires.

M DE FABRY est intervenu plus tard sur ce sujet pour souligner le mécontentement de l'exécutif sur l'organisation de cette réunion sans consultation préalable de la disponibilité du Président du CA, soulignant que l'interlocuteur du ministère est et devait demeurer l'exécutif

ROLE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Depuis leurs nominations les membres du CS se sont interrogés sur leur rôle et leurs missions

L'article 22 des statuts détermine les attributions du CD, mais l'application pratique de ces dispositions n'est pas si simple.

S'il est acquis que le conseil ne doit pas s'immiscer dans la gestion, se pose la question de son action au sein de la Fédération et son indépendance.

Plusieurs points sont abordés :

- Compatibilité entre membre du conseil de surveillance et présidence d'une commission centrale

Un débat s'instaure entre les membres du conseil notamment sur la présence et la participation des membres du conseil au sein des différentes commissions fédérales.

Madame DANCOT fait état de ses réflexions sur la compatibilité entre membre du conseil de surveillance et présidence d'une commission. Sa réflexion l'amenant à trancher sur l'incompatibilité des deux fonctions.

Cette position est approuvée par l'ensemble du conseil mais celui-ci convient qu'il peut y avoir des cas particuliers (le cas de la commission médicale est évoqué).

- Compatibilité entre membre du conseil de surveillance et membre d'une commission centrale

A l'issue des échanges la double fonction semble possible, mais pourra nécessiter, que le membre du CS soit en retrait lors de délibération du CS sur des sujets concernant la commission dont il fait partie.

- Participation des membres du Conseil de Surveillance aux réunions des différentes commissions centrales.

L'examen des différents procès-verbaux semblant insuffisant, en termes d'information, et pour ne pas débattre inutilement, Il est proposé qu'un membre du conseil soit présent dans chaque commission, bien sûr sans voix délibérative, et afin de remonter ainsi l'information au conseil, en séance plénière.

Cette proposition est adoptée par l'ensemble du conseil et la répartition des intervenants au sein de chaque commission est effectuée en séance.

Il apparaît également souhaitable et même nécessaire qu'un membre du conseil puisse assister aux réunions du CNL.

MOYENS DE FONCTIONNEMENT

Lors de la première réunion le secrétaire Général de la fédération avait clairement indiqué « qu'il n'avait pas de bras à mettre à la disposition du Conseil de Surveillance ». La participation de membres du CS à l'ensemble des commissions permettra aussi une remontée d'informations. L'établissement de tableaux de bord périodiques, permettront également d'avoir une vision régulière.

En ce qui concerne la partie Financière Christine DANCOT et Philippe VENDRAMINI, tous deux membres de la CCF, proposeront plusieurs tableaux en prenant à chaque fois comme référence, le dernier jour du mois.

Suivi de la Gestion Fédérale par le Conseil de surveillance : Christine DANCOT et Philippe VENDRAMINI, Albert CHARPENTIER et Aline GEMISE-FAREAU.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Patricia MAZZOLA a soulevé la nécessité de disposer d'un budget et que ce budget soit suivi par un membre du CS qui aurait la fonction de trésorier.

Des discussions, il ressort à l'unanimité la nécessité de ne pas dépendre de l'exécutif.

L'indépendance du conseil doit être un impératif si celui-veut être reconnu par les acteurs du Volley-Ball.

Cette indépendance passe par la maîtrise de son budget. Celui-ci doit être connu et géré par le trésorier du conseil.

Madame DANCOT sera la trésorière du Conseil de Surveillance.

Le problème du remboursement des frais de transport engagés par Madame Aline GEMISE-FAREAU pour la réunion avec le Ministère est évoqué.

Le Conseil de Surveillance confirme que Madame GEMISE-FAREAU pouvait se missionner pour ce déplacement et que ses frais doivent être remboursés.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CSOEAG

L'article 31 de statuts précise que les membres de la CSOEAG sont désignés par le Conseil de surveillance.

« La commission se compose de 5 membres, dont une majorité de personnes qualifiées, désignées par le Conseil de surveillance pour la durée de l'Olympiade »

L'interprétation de ce texte pose deux questions :

- La Première concerne les membres que le CS doit désigner. Une interprétation stricte limiterait la désignation aux seules personnes « qualifiées ».

En accord avec l'exécutif, et pour bien marquer l'indépendance de cette commission, il a été décidé que tous les membres seront désignés par le conseil de surveillance

- La seconde question concerne le nombre de membres composant cette commission :

Les cinq membres comprennent-ils le Président ?

Après discussion, le conseil considère que la commission est composée de cinq membres dont le président. Il n'y a donc que 4 membres à désigner.

Ces points étant tranchés, il est ensuite procédé à la désignation

De son côté le président de la CSOEAG a proposé 5 membres potentiels :

René CORNIC

André FROGER

Jacques HUBY

Elisabeth ROSSI

Sylviane TROLARD

Une candidature à été directement adressée à la présidente du conseil. Il s'agit de celle de M ROULLIER Jean-Michel. Après examen cette candidature ne peut être retenue car contraire aux exigences de désignation (incompatibilité avec la qualité de membre d'une instance dirigeante nationale, régionale ou départementale).

A la suite d'un vote sont désignés comme membres de la CSOEAG :

René CORNIC

André FROGER

Jacques HUBY

Sylviane TROLARD

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS D'APPEL

La Présidente propose les nominations suivantes :

Commission d'appel anti-dopage : Patricia MAZZOLA

Commission Fédérale d'appel : Jean Louis LARZUL

Conseil supérieur DNACG : Aline GEMISE-FAREAU

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité

PROJET FEDERAL :

Parmi les attributions du conseil, l'article 22 des statuts précise: « il (le conseil de surveillance) joue le rôle d'une instance de réflexion, de proposition et d'aide à la décision qui a pour objet de garantir la bonne exécution du projet fédéral »

Ce point, considéré comme central par les membres du conseil, a d'ailleurs été rappelé lors de la réunion avec le ministère

Un certain nombre de points se dégagent :

- Le Projet fédéral est distinct de la convention d'objectifs, du moins la convention d'objectif ne constitue qu'un élément du projet fédéral, tout en en constituant un élément important surtout au plan financier. Il est rappelé que l'engagement fédéral doit au moins être égal au montant de la convention signée avec le ministère
- De même le projet fédéral est différent des demandes CNDS
- Le projet électoral n'est pas le projet fédéral.

Ces premières approches amènent à la nécessité de disposer d'un projet fédéral clair et lisible et qui pourra être suivi par le conseil.

Alain DE FABRY rappelle ses propos du conseil du 19 janvier sur le peu de temps et de « bras » pour détailler ce projet.

Plusieurs membres du conseil se sont portés volontaires pour aider à la clarification de celui-ci (J M BARRE, CI ROCHE, P MAZZOLA)

Les membres du Conseil se répartissent les missions suivantes :

SUIVI DU DEVELOPPEMENT

Le conseil souhaite aussi s'investir pour favoriser le développement

Un groupe de travail est constitué : Francis DRUENNE, Virginie MOINEAU, Jean Louis LARZUL
Fabrice CHARCHAUDÉ

SUIVI DU PROJET FEDERAL

Le suivi du projet sera assuré par :

Claude ROCHE, Patricia MAZZOLA, Brigitte GEILER, Richard GOUX

SUIVI de la mission « FAVORISER LE DIALOGUE ENTRE LES ACTEURS DU VOLLEY BALL »

Virginie MOINEAU, Jean Louis LARZUL, Francis DRUENNE, Fabrice CHARCHAUDÉ

POINTS DIVERS :

Adresse mail :

Les membres du conseil de surveillance disposent d'une adresse mail FFVB. Dans notre mission « de favoriser le dialogue entre les acteurs du volley-ball » Il est également demandé qu'une adresse Conseil de surveillance soit aussi créée et communiquée.

Jean-Michel BARRE souligne que si nous voulons être crédibles, cette messagerie doit être suivie attentivement et que des réponses soient apportées systématiquement.

Ce projet sera suivi par Patricia MAZZOLA et Jean Michel BARRE.

Fin de séance 17h45.

La Présidente,
Aline GEMISE-FAREAU

Le Secrétaire
Philippe VENDRAMINI